



ACTION 06 AME.B

RÉNOVER ET OPTIMISER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

PRIORITÉ ++++

COÛT €€€€



>> ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

1.2 Rénover le patrimoine public pour plus d'économies d'énergie

>> ÉTAPES

2021 : arrivée du Conseil en Énergie Partagé au PETR

2023 : liste exhaustive des matériels lumineux sur les 68 communes

2030 : 100% du parc en LED

>> ACTEURS

LES PORTEURS

Communes

EPCI pour les commandes groupées

LES PARTENAIRES

PETR et EPCI (conseil en énergie partagé)

État pour le financement

Association Française de l'éclairage

>> ENJEUX

Plus de la moitié du parc de luminaires en France est composée de matériels obsolètes et énergivores : boules diffusantes, lampes à vapeur de mercure (environ 1/3 du parc) et 40% des luminaires en service ont plus de 25 ans. Dans les communes, l'éclairage public est le second poste de dépense énergétique après le chauffage et l'éclairage intérieur des bâtiments. En cette période de contraintes budgétaires pour les collectivités, l'éclairage public peut être vecteur d'économies d'énergie et financières et peut également respecter davantage l'environnement et participer à la réduction des nuisances lumineuses auxquelles sont de plus en plus attachés nos concitoyens.

>> DESCRIPTIF SYNTHÉTIQUE

Il s'agit d'améliorer le parc d'éclairage existant en continuant les efforts entrepris depuis quelques années sur le renouvellement du parc en LED et l'optimisation de ces éclairages. Plusieurs leviers seront utilisés : réalisation d'un état des lieux pour préciser les priorités, partage des expériences des communes, renouvellement du parc de luminaires, commandes groupées pour profiter d'une économie d'échelle.

>> PROPOSITION DÉTAILLÉE

Il y a nécessité d'avoir une vision globale et à moyen/long terme, à court terme l'investissement nécessaire étant très important.

✓ Inciter la réalisation d'un état des lieux

Pour contribuer à l'amélioration des connaissances des élus et techniciens, la réalisation d'un inventaire de l'existant (technique, sécuritaire, énergétique) est indispensable pour définir les axes d'améliorations du patrimoine d'éclairage public. Plusieurs outils sont à leur disposition :

- l'outil OPEPA,
- un cahier des charges de diagnostic fourni par l'ADEME pour les collectivités dans leur demande de prestation,
- l'assistance du CEP,
- des visites organisées dans les entreprises fournissant des matériels, par exemple CityLum.

✓ Améliorer le parc existant

- Équiper les armoires de commande avec des horloges astronomiques et installer des détecteurs de présence quand cela est possible.
- Accélérer la dynamique de réhabilitation du parc en LED, en quantité d'équipements mais surtout en qualité.
- Lors du changement des systèmes d'éclairage, il est préconisé de lancer une étude d'éclairement afin d'optimiser



le matériel et les puissances à installer. D'une manière générale, il faut engager :

- 1) une information et une réflexion sur le choix des lampes et des appareillages avec les communes et prévoir un suivi sur les opérations de maîtrise de l'éclairage effectives sur le parc selon plusieurs niveaux de priorité : étude de la nécessité de l'éclairage (réduire de 20%), optimisation des horaires, changement technologique des points lumineux par de la LED permettant un gain significatif, mise en place de la gradation de l'éclairage selon les heures de fonctionnement permettant des économies supplémentaires,
- 2) choisir des réflecteurs à vasque adapté particulièrement lors de changement de technologie,
- 3) optimiser l'orientation des flux lumineux des lampadaires (limiter les nuisances sur la faune et la flore).

Le Conseiller en Énergie Partagé pourra orienter les communes et ainsi d'accélérer le processus d'amélioration du parc existant d'éclairage public.

✓ Valoriser les bonnes pratiques sur l'éclairage public

Une mise en lumière des retours d'expériences sur les communes engagées dans la réduction et l'optimisation de leur consommation de leur

parc de luminaire. Un guide pratique a été édité par AMF-ANCPEN pour les collectivités locales pour illustrer les bonnes pratiques en matière d'éclairage public.

✓ Agir contre la pollution lumineuse et favoriser la trame noire

Identifier les périmètres du réseau écologique (réservoirs/corridors) qui ne comportent pas de blocage à la pollution lumineuse, ce qui ne signifie pas nécessairement des zones totalement noires, d'où la définition de seuil ou bien par une action d'extinction de l'éclairage en cœur de nuit.

✓ Mutualiser l'investissement des installations lumineuses

À l'échelle des Communautés de Communes, faciliter les achats groupés entre communes pour profiter de tarifs plus attractifs sur le matériel.

- Il faut être vigilant sur les offres de relamping proposés par certaines entreprises avec des équipements non adaptés et des garanties bien trop courtes.
- La mise en place d'une politique d'extinction de l'éclairage nocturne doit veiller à la longueur du processus de concertation pour s'assurer de prendre en compte toutes les craintes et remarques des habitants.
- Travailler les arguments en faveur de l'extinction (sécurité, biodiversité, santé, ...).

>> AMBITION

100 % du parc en LED d'ici 2030.

100 % des communes bénéficiant d'une régulation de leurs luminaires d'ici 2030.

>> FINANCEMENT

État français via la DSIL ou la DETR / Certificats d'économie d'énergie / Banque des territoires - PRUAM / Guide pratique du SRECE sur les aides à la rénovation de l'éclairage public.

>> EXEMPLES

De nombreuses communes sur le territoire ont bénéficié du plan lumière entre 2015 et 2018 et du programme de valorisation via les certificats d'économie d'énergie.

Dorlisheim

Système global de régulation de lumière sur la commune www.bruche-mossig.fr

Duttlenheim

99% de son parc en LED : www.bruche-mossig.fr

Dangolsheim est le seul village du territoire labellisé Villes et villages étoilés délivré par l'ANCPEN. 7 autres communes du département sont concernées dont Strasbourg et Schiltigheim.

>> FICHES ACTIONS LIÉES

BAT.B - Réduire la consommation énergétique du parc public tertiaire

PRO.B - Valoriser les bonnes pratiques Climat-Air-Énergie des acteurs privés et publics

SENC - Proposer une commande publique éco-responsable et former les techniciens des collectivités

✦ QUELQUES RESSOURCES UTILES

L'ADEME propose un Outil de prédiagnostique en éclairage public (OPEPA) sous forme d'une application Internet. OPEPA permet aux collectivités locales d'identifier des solutions performantes de rénovation de leur installation avec les estimations d'économies financières et énergétiques associées.

Guide pratique AMF-ANCPEN pour les collectivités locales : www.anpcpen.fr